

ATELIER LOGEMENT

« Je cherche un logement social »

Ce que je dois retenir ...

Comprendre le fonctionnement du logement social

Le logement social est un logement dans une Habitation à Loyer Modéré (HLM).

Destiné à des personnes avec des revenus faibles, en situation de séjour régulier.



En France, le parc de logement social est insuffisant sur certains territoires par rapport aux besoins. Il faut remplir une demande de logement.

À....., les délais d'attente pour accéder à un logement social sont de

Les acteurs du logement social :

Les **intervenant.e.s sociaux.les** m'aident à faire mon dossier qui sera déposé dans les **mairies**, à la **préfecture** et auprès des **bailleurs sociaux** (également appelés organismes HLM). Dans certains cas, je peux faire une demande auprès d'**Action logement**, qui représente les entreprises.

Connaître mes besoins :

J'ai besoin de vivre dans un logement différent si :

je vis seul.e ou avec ma famille



une personne de mon foyer a un handicap



je cherche à habiter près de mon lieu de travail



Ma situation :

Nombre d'adultes

.....

Nombre d'enfants

Fille(s).....Garçon(s)

Total

.....

Lieu de travail

Moi.....Conjoint

J'ai besoin de pièces (ne pas oublier de compter une pièce commune) SUR (départements et/ou villes)



Direction de l'intégration



**RESEAU
EMPLOI
LOGEMENT**
POUR LES REFUGIES



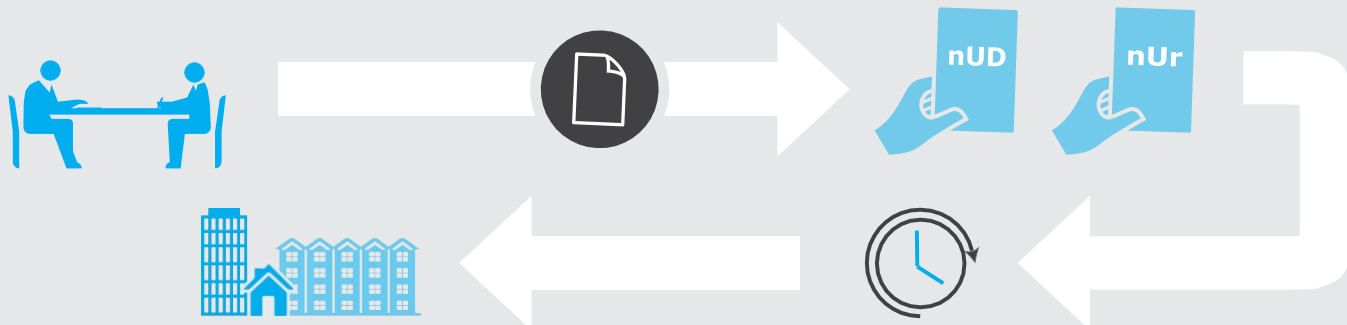
Cofinancé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Faire sa demande de logement social



Démarches :

Je fais ma demande en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ou dans un guichet enregistreur (formulaire Cerfa n°14069*04)

Ma demande est validée sous 30 jours suite au dépôt de la demande à laquelle j'ai joint mon titre de séjour et je reçois un numéro unique d'enregistrement

Dans certains départements, je renouvelle ma demande auprès d'autres bailleurs.

Je fais une demande DALo ou DAHo :

Faire un dossier de **Droit au Logement opposable** ou **Droit à l'Hébergement opposable** permet d'accélérer la procédure pour obtenir un logement.

Je fais une demande auprès d'Action logement :

Si je suis salarié d'une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés ou du secteur agricole de plus de 50 salariés, je m'adresse au service des ressources humaines qui m'aideront à réaliser mes démarches pour trouver un logement social. Je me crée un espace sur al-in.fr.

Les documents à apporter :

- ▶ Une copie du titre de séjour ; ou une copie d'un récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour ; ou une copie d'un récépissé de la demande de titre de séjour portant la mention "reconnu réfugié" ou "bénéficiaire de la protection subsidiaire"
- ▶ Une photocopie du livret de famille ;
- ▶ Les copies des deux derniers avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition) ; facultatif
- ▶ Les justificatifs de l'ensemble des ressources (trois derniers bulletins de salaire, RSA, retraites, CPAM, CAF...)
- ▶ Attestation d'hébergement ;
- ▶ Attestation de paiement régulier des loyers du logement actuel ;
- ▶ Eventuellement, des pièces attestant d'une expulsion, d'un arrêté de péril ou d'un arrêté d'insalubrité, d'un jugement de divorce...

Suivre sa demande :

renouvellement tous les ans

Il faut renouveler sa demande de logement en ligne ou tous les ans en renvoyant le formulaire reçu par la poste.



Prochain renouvellement avant le :

Actualiser ma demande à chaque changement de ma situation

Si ma situation change (adresse, naissance, emploi, etc.), je préviens l'organisme auprès duquel j'ai fait ma première demande.